



COMMUNE de LE FIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Le vingt-cinq juin deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle des fêtes de Le Fieu sous la présidence du Maire, Michel VACHER.

Présents : Michel VACHER, Mariette COUDERC, Alain RAMBAUD, Miguel TORRES, Laurie MERLIN, Sandra BERNARD, Guy LACOUTURE, Alain PLUVINAGE, Edwige DUCHOZE, Marielle LOBIT, Pascal ETIEN, Julien CABIROL.

Excusés : Jean-Michel BRUNET, Matthieu AUDOUARD (pouvoir à Alain PLUVINAGE), Cédric POINTET (pouvoir à Mariette COUDERC).

Secrétaire de séance : Edwige DUCHOZE.



L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des 23 et 28 mai 2020
- Approbation du compte administratif 2019
- Approbation du compte de gestion 2019
- Vote des taxes 2020
- Admission en non-valeur
- Demande de subvention FDAEC 2020
- Vote du budget primitif 2020
- Subvention allouée aux jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais
- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID
- Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CALI - CIID
- Désignation de délégués auprès du SIETAVI
- Frais kilométriques
- Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom du Maire
 - Désignation de délégués auprès du SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne
 - Communications et questions diverses



Les procès-verbaux des séances des 23 et 28 mai 2020 sont approuvés à l'unanimité.



Délib. n° 20/2020 - Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Miguel TORRES, Adjoint en charge des finances, présente le Compte Administratif 2019 de la Commune, puis Monsieur Guy LACOUTURE, doyen d'âge prend la présidence.
Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir entendu les détails, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 de la Commune comme suit :

		Dépenses	Recettes
réalisation de l'exercice 2019	section de fonctionnement	230 081,29 €	367 087,79 €
	section d'investissement	619 127,89 €	371 566,62 €
reports de l'exercice 2018	section de fonctionnement	0,00 €	105 067,39 €
	section d'investissement	0,00 €	356 733,45 €
Reste à réaliser	section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	section d'investissement	0,00 €	0,00 €
résultat cumulé	section de fonctionnement	230 081,29 €	472 155,18 €
	section d'investissement	619 127,89 €	728 300,07 €
	TOTAL CUMULE	849 209,18 €	1 200 455,25 €

Soit un excédent global de Clôture 351 246,07 €

Délib. n° 21/2020 - Approbation du compte de gestion 2019 dressé par Monsieur Jean-Luc CANTET, Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Délib. n° 22/2020 - Affectation du résultat

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Dépenses de l'exercice :	- 230 081,28
Recettes de l'exercice :	+ 367 087,79
Résultat de l'exercice :	+ 137 006,50 (excédent)
Résultat de l'exercice N-1 :	+ 105 067,39 (excédent)
Résultat de clôture à affecter :	+ 242 073,89 (excédent)

⇒ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Dépenses de l'exercice :	- 619 127,89
Recettes de l'exercice :	+ 371 566,62
Résultat de l'exercice :	- 247 561,27 (déficit)
Résultat de l'exercice N-1 :	+ 356 733,45 (excédent)
Solde d'exécution d'investissement :	+ 109 172,08 (excédent)
Reste à réaliser dépenses et recettes :	0

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 94 500,00

Report en fonctionnement R 002 : 147 573,89

Délib. n° 23/2020 - Vote des taxes 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes 2020, à savoir :

➤ Foncier Bâti	19,87 %
➤ Foncier Non Bâti	59,61 %

Délib. n° 24/2020 - Admission en non-valeur

Monsieur Miguel TORRES, Adjoint en charge des finances, propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de titres pour une somme globale de 381,50 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres n° 93, 139, 140 et 141 de l'année 2016 représentant la somme globale de 381,50 €, cette somme étant prévue au budget (chapitre 65 article 6541).

Délib. n° 25/2020 - Demande de subvention FDAEC 2020 - Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes

Monsieur Miguel TORRES informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Gironde a attribué la somme de 16 669 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC 2020).

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

➤ de solliciter l'aide du Département dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes au titre de l'année 2020,

➤ d'affecter ce dispositif au financement des opérations suivantes pour une somme globale de 26 341,70 € H.T. :

- travaux de voirie..... 18 069,70 € H.T.
- travaux de bâtiments..... 8 272,00 € H.T.

➤ que le financement complémentaire de ces opérations sera assuré par autofinancement et est inscrit au budget de l'exercice en cours.

Délib. n° 26/2020 - Vote du Budget Primitif 2020

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter chapitre par chapitre le Budget Primitif 2020 de la Commune en dépenses et en recettes comme suit :

Section FONCTIONNEMENT : Dépenses	472 673,89 €
Recettes	472 673,89 €
Section INVESTISSEMENT : Dépenses	622 558,07 €
Recettes	622 558,07 €

Délib. n° 27/2020 - Subvention allouée aux Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais

Monsieur Miguel TORRES, Adjoint en charge des finances, propose aux membres du Conseil Municipal, d'octroyer une subvention aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Libourne.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais.

La dépense sera mandatée article 6574 chapitre 65 prévue à cet effet au budget communal.

Délib. n° 28/2020 - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de proposer à la Direction des Services Fiscaux les commissaires titulaires et suppléants suivants :

TITULAIRES :

- PASCAL Jean - 17 rue des Lucques à MENESPLET (24)
- GUIONIE Jean Paul - 8 Le Bourg à LE FIEU
- AUDOUARD Matthieu - 1 Les Fontaines à LE FIEU
- RAMBAUD Alain - 14 Petit Barreau à LE FIEU
- GRANGER Jean Claude - 3 Champ du Mineur à LE FIEU
- BRIOLAIS Christian - 1 Gouénard Ouest à LE FIEU

- BRUNET Jean-Michel – 12 Petit Barreau à LE FIEU
- FURET Michel – 7 Le Vieux Village à LE FIEU
- LACOUTURE Guy – 1 Tire Vent à LE FIEU
- LASSERRE Denis – 6 Groleau Sud à LE FIEU
- TAUZIN Philippe – 7 Petit Barreau à LE FIEU
- GOMBAUD Claude – 16 Petit Barreau à LE FIEU

SUPPLEANTS :

- ARNOUX Christophe – 2 Petit Barreau à LE FIEU
- POIRIER Marie Noëlle - 2 La Cabirotte à LE FIEU
- TORRES Miguel - 7 Les Grands Barreaux à LE FIEU
- MERLIN Rémy - 6 La Brandille à LE FIEU
- LECOT Bernard – 12 rue Lafitte à TALENCE (33)
- COUDERC Mariette - 17 Petit Barreau à LE FIEU
- PEYS David – 1 La Grande Pièce à LE FIEU
- PAGES Michel – 19 Le Bourg à LE FIEU
- VICAIRE Jean-Bernard – 2 Grand Champ de Picard à COUTRAS (33)
- BRULATOUT Hervé – 15 Le Bourg à LE FIEU
- ROBERT Christophe – 8 Champ du Mineur à LE FIEU
- MOY Jérôme – 4 Lotissement Pâquerette à LE FIEU

Délib. n° 29/2020 – Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CALI – désignation de deux commissaires

Dans le cadre du renouvellement des commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) auprès de la Communauté d'Agglomération du Libournais, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner en qualité de commissaires :

- Madame Mariette COUDERC, titulaire ;
- Monsieur Guy LACOUTURE, suppléant.

Délib. n° 30/2020 – Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI)

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, il est décidé à l'unanimité de désigner auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle :

- Alain RAMBAUD, délégué titulaire ;
- Guy LACOUTURE, délégué suppléant.

La présente délibération annuelle et remplace celle prise en date du 28 mai 2020 (n° 13/2020).

Délib. n° 31/2020 – Frais kilométriques

Monsieur le Maire propose, qu'à l'occasion de leurs déplacements dans le cadre des missions qui leur sont confiées, les personnels des collectivités territoriales et les membres du Conseil Municipal puissent bénéficier d'un remboursement de leurs frais de déplacement hors des limites communales et bénéficier des indemnités kilométriques relatives à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les frais inhérents aux dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de missions seront remboursés aux agents et aux membres du Conseil Municipal sur présentation d'un état de frais aux taux réglementaires en vigueur, à savoir :

Puissance du véhicule	Distance parcourue (au cours de l'année civile)		
	jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	après 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Les crédits correspondants étant inscrits au budget.

Délib. n° 32/2020 - Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme (PC, DP,...) au nom du Maire

Monsieur Michel VACHER, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela, il aura besoin d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable. Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement. Madame Mariette COUDERC prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de désigner Monsieur Jean-Michel BRUNET, pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents.

Délib. n° 33/2020 - Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents ou représentés auprès du SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne :

- Madame Mariette COUDERC, déléguée titulaire ;
- Monsieur Alain RAMBAUD, délégué suppléant.

Communications et questions diverses

- Pour information : installation du Conseil Communautaire le 10 juillet.

➤ En raison des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la RD21, la circulation sera interdite (sauf riverains, la Poste, le SDIS, le SMICVAL, Secours, ...) du 6 juillet 2020 au 30 octobre 2020. Ce délai pourra être réduit. Les déviations seront mises en place par l'entreprise DUBREUILH en charge de réaliser lesdits travaux pour le compte du SIAEPAVID.

L'entreprise sera joignable au n° d'astreinte suivant 06 32 45 43 44 afin d'intervenir en cas de signalisation détériorée.

➤ Une rencontre est organisée le vendredi 3 juillet à 18 h à la salle des fêtes avec les membres de l'Usine Végétale. Ils présenteront aux élus le bilan de leurs deux premières années d'ouverture ainsi que leurs prévisions pour les années à venir.

➤ Commission communication

Présentation de deux nouveaux outils à destination des Féodiennes et Féodiens : mise en place du site internet et de la page facebook de la commune. La parution du journal communal interviendra plus tard.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

